



Curling 101

Automne 2021



Une formation répartie sur huit sessions de 2 heures. Vous serez initiés à tous les aspects du curling (sécurité, lancer, brossage, règles, stratégies, etc.). Il y a des temps pour la pratique et aussi du temps à jouer. Vous êtes encadrés par des instructeurs certifiés.

Deux plages horaires seront disponibles, le mardi soir de 21h00 à 23h00 ou le samedi matin de 10h00 à 12h00 (le calendrier des rencontres sera établi en septembre).

Le coût de l'inscription est de 210 \$, incluant les taxes pour les non-membres du club.

Si la personne participante devient membre du club de curling Victoria, un crédit peut s'appliquer (votre la note ci-dessous).

Une façon intéressante de s'initier au curling. Les participants sont encadrés par des membres instructeurs qui leur enseignent le curling de façon stimulante.

Pour un complément d'information ou pour vous inscrire, communiquez avec le responsable des formations :

Roger Morin
418-871-0351
rmorin@zonenos.com

Note : Crédit applicable

- Pour un nouveau membre qui s'inscrit toute la saison 2021-2022 (membre régulier ou conjoint), le cours « curling 101 » est gratuit. Il n'a rien à déboursier.
- Une personne qui ne fait que « suivre le cours » (et donc est « non membre » au moment de suivre le cours) paie 210,00\$ (taxes incluses). Si, par la suite, cette personne s'inscrit en « ½ saison » pour l'hiver, la personne se verra créditer 105 \$ de son coût de formation, sur sa cotisation « ½ saison ».
- Un ancien membre qui redevient membre pour une saison complète paie la moitié du coût de formation. Par contre, s'il revient avec de nouveaux membres avec lui (ou de nouvelles personnes désirant uniquement suivre le cours, dans un premier temps), ce membre pourra suivre le cours gratuitement.
- Les membres actuels qui désirent s'inscrire paient la moitié du coût de formation. Mais si le membre a peu d'expérience au club, ce membre pourrait demander l'étude de son cas afin de bénéficier du cours gratuitement.
- Si un nouveau membre ne suit pas le cours immédiatement à l'automne, mais décide de le suivre à l'hiver, il doit payer 50% du coût de formation. S'il revient pour une saison complète la saison suivante, le montant payé sera déduit de sa cotisation.